L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 22 FEVVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17fev—dim

NOURRITURE supérieure pour animaux, chevaux, mulets et bétail. Parfait purificateur du sang, apéritif, fortifiant et digestif. Remède-vermifuge : guérriture du meuble pour animaux en toutes qualités. Prix, sac de 10 lbs., $1.00; sac de 25 lbs. $2.00. Remède-fortifiant pour maladies de pieds de chevaux est une Guérison sûre et garantie pour quarter-cracks, clavelée, pustule, sabot fendu, graingrance, écorchures, enflures, etc. 1/2 gal. $1.25 ; gal. $2.50. Nourriture Excelsior pour basse-cour est un préventif certain pour la pépie, choléra et fièvre. 25 cts le paquet. Excelsior Stock Food Company, 28 Place ce Alger, et 101 Poydras, N. O.
22 fév—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français (40 ans) jardinier désirerait s'associer ou trouver place de gardien de propriété, adresser lettre E. A. V., 14 rue Dumaine, Nlle-Orléans. 21 fév—2f

ON DEMANDE.

MMES Godin & Marthinet, robes et confections, demandent des ouvrières et des apprenties. 22 fév—1f

ON demande—Une bonne cuisinière pour petite famille française. S'adresser avec renseignements 346 rue Josephine, entre Prytania et St Charles. 22 fév—1f

A VENDRE.

A VENDRE.—Les personnes ayant des Meubles Antiques Italiens de Br. à Br. à vendre trouveront un acquéreur payant comptant en s'adressant "ANTIQUE", bureau de l'ABEILLE. Mentionner articles et où on peut les voir. Toute affaire sera considérée strictement secrète. 22 fév—1f

A VENDRE.—Petits Sermons en l'an 2000 dont pas—Conciles Ecuménique de Rome et Pièces de l'Eglise. 2 volumes illustrés, en couleur (bel occasion). Livres espagnole et française. La Ilustracion Espanola. Agencia de Las Novedade etc. Magasin de Livres No 24 Passage de la Bourse. 22 fév—1f

EXCELLENTE occasion—Une boulangerie des mieux situées, pour causes de départ, comprenant le matériel complet avec clientèle. S'adresse au bureau de l'*Abeille*.
21 fév—2f

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet ; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. D. Dugason, 3 rue Carondelet.
5 fév—15f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve Philippe Tocqueser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,911—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme V. Tocqueser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 22—1 mars

Succession de Anthony Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,551—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Tocqueser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 fév—19 24 28

Succession de Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT, POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,001—Division A. —Attendu que Mme Veuve Jacques Barrère a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Barrère décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours la raison pour laquelle il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 fév—20 25—mars 1 Greffier.

Succession de Wm B. Berthoud.

No 745 - Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMÉMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Rost, juge de la Vingt-sixième Cour de District Judiciaire, dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 20me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et intitulée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Elcan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Carondelet et Gravier, dans la ville de Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° Les deux tiers indivise en actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, environ trois milles au sud de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la ligne de séparation des arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant actuellement à MM. Louis et M. Commagère.

2° Les deux tiers indivise en actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, sur la partie inférieure, et ne surmant 100 arpents, plus ou moins de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivise en actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria, bornée au nord par le bayou Barataria et le morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec une étendue plus ou moins profonde du lac Quincha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivise en actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria, bornée au nord par un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terence Brouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre étant ayant en tout 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers ainsi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Colens, notaire, le 28 novembre 1889, enregis. au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans : livre "8", folio 447, et le livre des hypothèques 32, folio 1.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de douze (12) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre appartenant à Andrew Hodge, jr. et à Berthoud & Fortier, ayant 60 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente.—Comptant.

Acte de vente pardevant Me. L. Langridge, Greffier de Cour, officier public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 32,147—Division "D"—Charles A. Finke vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une ordonnance de bien des créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Boriocourt, notaire, au bureau, No 18 rue Grevier, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo C. Freret, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
(Signé) FERD. DUKING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
20 janv—16 fév—6 mars

Succession de Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT, POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,001—Division A. —Attendu que Mme Veuve Jacques Barrère a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Barrère décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours la raison pour laquelle il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 fév—20 25—mars 1 Greffier.

Succession de Anthony Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,551—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme V. Tocqueser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 fév—19 24 28

Succession de J. J. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,335—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gauthreaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 fév—18 24 27

Succession de Wm F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,767—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugénie Higgins, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18fev—18 24 27

Succession de Isaac W. Patton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,357—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Patton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
14 fév—14 19 22 Greffier.

Succession de Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,134—Division B. —Attendu qu'Adolph C. Bik a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Mathes, veuve de Geo. F. Mathes décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours la raison pour laquelle il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
18 fév—18 24 27 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schlesinger (individuel) intimé et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de G. Gustave Schlesinger & Co et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers ; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M. que Mr. J. B. Cenas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et les biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 32 039—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel E. Dufresne, notaire, au bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo C. Freret, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
(Signé) FERD. DUKING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
19 fév—19 24 28

Succession de Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT, POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,001—Division A. —Attendu que Mme Veuve Jacques Barrère a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Barrère décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours la raison pour laquelle il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
18 fév—18 24 27 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. —No 31,987—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, au bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaire contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. H. Barry, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
(Signé) FERD. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Charles A. Finke soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Boriocourt, notaire, au bureau, No 18 rue Grevier, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.
(Signé) E. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas Hyman vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galvey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jules Weisse, notaire, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.
(Signé) E. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Germania Insurance Company vs. Phelps and Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 17,418.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias émanant de C. Randall, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et procédant à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Marais, Marazine et Ursulines, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par T. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et indiqués au bureau de B. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, et mesurant, ensemble, 40 pieds de front sur la rue Marais, sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces de 6 lignes de face à la rue St-Claude, 118 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Colombus ; 117 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Kerlerec et 42 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage contenant 4 chambres. Dans la cour, une bâtisse séparée ayant 4 chambres, galerie devant et derrière et 2 cabinets. Au fond du lot une autre bâtisse contenant 2 chambres, hangar, poulailler, deux citernes et bloc d'aisance double.

3° Un lot de terre, dans le même district, borné par les rues St Claude Colombus Marais et St-Bernard, mesurant, en mesure américaine 36 pieds 8 pouces 11 lignes de face à la rue St-Claude, 116 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Colombus, 101 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue St-Bernard et 44 pieds sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage contenant 4 chambres, galerie devant et derrière et 2 cabinets. Au fond du lot, une bâtisse contenant 2 chambres, hangar, poulailler, deux citernes et bloc d'aisance double.

4° Un lot de terre, dans le même district, borné par les rues St Claude Colombus Marais et St-Bernard, mesurant, en mesure américaine 36 pieds 8 pouces 11 lignes de face à la rue St-Claude, 116 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Colombus, 101 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue St-Bernard et 44 pieds sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage contenant 4 chambres. Dans la cour, une bâtisse séparée ayant 4 chambres, galerie devant et derrière et 2 cabinets. Au fond du lot une autre bâtisse contenant 2 chambres, hangar, poulailler, deux citernes et bloc d'aisance double.

5° Un lot de terre, dans le même district, borné par les rues St Claude Colombus Marais et Marais, mesurant, en mesure américaine 42 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue St-Claude, 118 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Colombus ; 117 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Kerlerec et 42 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage contenant 4 chambres. Dans la cour, une bâtisse séparée ayant 4 chambres, galerie devant et derrière et 2 cabinets. Au fond du lot une autre bâtisse contenant 2 chambres, hangar, poulailler, deux citernes et bloc d'aisance double.

Ensemble avec les deux tiers ainsi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Me. J. Langridge, Greffier de Cour, officier public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Charles A. Finke soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Boriocourt, notaire, au bureau, No 18 rue Grevier, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.
(Signé) E. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

Propriété sur la rue des Ursulines.

Succession de Joseph Ovide Giocanon.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 21 mars 1891, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1891—La propriété suivante :

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville dans l'Ilot compris entre les rues Ursulines, St Philippe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 13 et 17, lesquels lots sont contigüs et mesurent :

Le lot No 13—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 140 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 17—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 140 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur du côté vers la ligne du lot No 19—106 pieds 8 pouces 5 lignes du côté vers la ligne du lot No 13.

42 pieds 6 pouces sur une ligne vers la propriété Mc Donough et 15 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la vente.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1891 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant Jos. Duringeaud, notaire. 15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système Duplessis, avec double échappement à double répétition, sommiers en fer, équilibrer pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont remporté la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1889 et sont vendus à des prix très modérés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Jed H. Wolfe vs. Philip Thompson.
No 11,934.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Banque de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir :

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson, et dans un certain procès, saisi alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson comme demandeur a'est identifié comme suit, savoir :

1° Philip Thompson vs Martin McEvoy, No 31,438 du dossier de la dite cour, Division B, étant un procès sur un compte de cent quatre (104) dollars 25 cts avec intérêt, à 5 0/0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs Charles Ballejo. No 31,234 du dossier de la dite cour, Division A étant un procès pour six cent cinquante trois dol ars 75 cts ($653.75) et intérêt à partir de la demande judiciaire le 30 octobre 1890, réclamé par le défendeur Ballejo, pour droit quis de remplir les conditions du bail de la propriété Nos 403 et 405 rue St Charles, en cette ville, et tous frais du procès.

3° Philip Thompson vs "La Lichstoing Patent Stone Paving Co., limited," No 30 074 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le couvrement d'un billet de deux cent-cinquante-deux dollars 75 cents ($252 75) avec intérêt à 8 0/0 à partir du 31 mars 1890, et tous les frais du procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Forschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent cinquante-trois piastres, trente cents ($153 12), avec intérêt à 8 0/0 à partir du 5 janvier 1890 et jugement, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signée le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement occupé ci-devant par le Fort Pike Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé pardevant Ernest Lafon, notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite, ayant sur la Ne 2 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant Pierre Pilié, notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1868, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 29 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 11 lignes sur le côté vers la rue Humane, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Kid Stores Nos 11 et 13, et leurs dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets à ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les droits de vente payables par les adjudicataires seuls de chaque lot.

Etat des droits de vente.

Droits de vente sur le premier lot, 1 pour cent.

Droits de vente sur le second lot, 1 pour cent.

Droits de vente sur le troisième lot, 1 pour cent.

Droits de vente sur le quatrième lot, 1 pour cent.

Droits de vente sur le cinquième lot, 1 pour cent.

Droits de vente sur le sixième lot, 1 pour cent.

Total des droits de vente, 6 pour cent.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 0/0 comptant, sur le montant de l'adjudication. Voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 fév—21 28—mars 7 14 21

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur.

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745 - Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMÉMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Rost, juge de la Vingt-sixième Cour de District Judiciaire, dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 20me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et intitulée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Elcan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Carondelet et Gravier, dans la ville de Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir :

1° Les deux tiers indivise en actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, environ trois milles au sud de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la ligne de séparation des arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant actuellement à MM. Louis et M. Commagère.

2° Les deux tiers indivise en actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, sur la partie inférieure, et ne surmant 100 arpents, plus ou moins de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivise en actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria, bornée au nord par le bayou Barataria et le morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec une étendue plus ou moins profonde du lac Quincha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivise en actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria, bornée au nord par un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terence Brouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre étant ayant en tout 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers ainsi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Colens, notaire, le 28 novembre 1889, enregis. au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans : livre "8", folio 447, et le livre des hypothèques 32, folio 1.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de douze (12) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre appartenant à Andrew Hodge, jr. et à Berthoud & Fortier, ayant 60 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente.—Comptant.

Acte de vente pardevant Me. J. Langridge, Greffier de Cour, officier public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur.

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paraissent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à notre bureau.

E. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
F. A. BALDWIN, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.
GROS LOT: $30,000
100,000 Numéros dans l'Urne

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 FEVRIER—CLASSE No 149
Tirage de 4 heures P. M.

61	58	19	39	37	11	67	51	75	84	21	45	10	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 21 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. FINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en fonctionnant depuis 1868 sous le nom de Compagnie d'Express pour l'Amélioration de l'Etat de la Louisiane, dans la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remarquée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses ordres, sont placés sous la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir,